

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le quatre du mois de juillet à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Centre des congrès - salle de l'Europe (Anecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 JUIL. 2024

Déposée en
Préfecture le

10 JUIL. 2024

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Stéphane BOUCLIER à Gilles FRANÇOIS, Vanessa BRUNO à Bruno LYONNAZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Fabienne GREBERT, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, David DUBOSSON à Ségolène GUICHARD, Fabien GERY à Chantale FARMER, Charlotte JULIEN à Samuel DIXNEUF, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, François LAVIGNE-DELVILLE à Fabienne DULIEGE, Christiane LAYDEVANT à Anthony GRANGER, Karine LEROY à Marc ROLLIN, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Pierre-Louis MASSEIN à Bénédicte SERRATE, Antoine de MENTHON à Michel BEAL, Catherine MERCIER-GUYON à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Thomas MESZAROS à Christian ROPHILLE, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Marie-Luce PERDRIX à Catherine BOUVIER, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

Etaient excusé(e)s

Bilel BOUCHETIBAT, Frédérique KHAMMAR, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240704-14645-DE-1-1
en date du 10/07/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-174

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AUX CONTRATS DE 3 ANS DE L'ARTICLE L332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : EMPLOIS ÉLIGIBLES AU GRAND ANNECY (MISE À JOUR)

Ségolène GUICHARD, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L331-1 à L334-3 ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DEL-2023-192 du 29 juin 2023 fixant la liste des emplois éligibles aux contrats conclus sur le fondement de l'article L332-8 2° ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 juin 2024 ;

Considérant que le tableau des emplois du Grand Annecy et de son CIAS contient l'intégralité des emplois permanents ainsi que les emplois non permanents destinés à être pourvus par des contrats de projets ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, lorsqu'une collectivité crée un emploi, elle doit indiquer si cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial et dans quelles conditions.

Il convient tout d'abord de rappeler que les emplois non permanents figurant au tableau des emplois peuvent être pourvus par des contractuels en contrat de projet, sur le fondement de l'article L332-24 du code général de la fonction publique (CGFP).

Quant aux emplois permanents figurant au tableau des emplois, ils sont, par défaut, ouverts au recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L332-13 CGFP en cas d'absence d'un agent à remplacer, et de l'article L332-14 du CGFP en cas de vacance temporaire de l'emploi.

Ces emplois sont également ouverts au recrutement de personnes en situation de handicap, en vue d'une titularisation, sur le fondement de l'article L352-4 du CGFP.

Par ailleurs, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, ces emplois peuvent être pourvus par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 1° du CGFP.

Les emplois dont la quotité est inférieure à 50% d'un temps complet peuvent être également pourvus par le recrutement d'un contractuel, sur le fondement de l'article L332-8 5° du CGFP.

La présente délibération a pour objet de définir les conditions d'ouverture des emplois permanents aux agents contractuels, recrutés sur le fondement exclusif de l'article L332-8 2° du CGFP, qui permet de recruter des contractuels par un CDD allant jusqu'à une durée de 3 ans lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire.

En effet, depuis 2020, une liste de métiers ouverts à ce type de recrutement a été approuvée par délibération, pour faire face aux difficultés accrues de recrutements, malgré les efforts entrepris pour améliorer l'attractivité et la fidélisation du personnel.

Les critères pris en compte pour l'élaboration de cette liste sont les suivants :

- profession réglementée, diplôme d'Etat requis pour l'exercice des fonctions ;
- absence de concours régulier ou absence de la "spécialité" inscrite au concours et/ou poste créé à temps non complet, non attractif pour un déroulement de carrière en qualité de fonctionnaire ;
- nature des fonctions nécessitant des compétences nouvelles / rares / peu ou pas représentées dans la fonction publique (mais davantage dans le secteur privé, dont associatif).

Dans le contexte actuel où les difficultés de recrutement perdurent et où le nombre de candidature de candidats extérieurs à la fonction publique augmente, il est proposé d'actualiser cette liste de métiers, répondant à un besoin spécifique et de continuité de service et faisant régulièrement l'objet de commissions de recrutement infructueuses.

En cas d'impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire, un contractuel pourra donc être recruté sur un métier figurant sur la liste de l'annexe 2, par un CDD d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable pour une nouvelle durée de 3 ans.

Il convient de rappeler que lorsque l'agent recruté sur le fondement de l'article L332-8 atteint une durée cumulée de contrats de 6 ans, son contrat ne peut être renouvelé que pour une durée indéterminée (CDI). Pour le calcul de cette ancienneté de 6 ans, sont pris en compte les contrats sur emploi permanent de l'article L332-8, mais également les contrats de remplacement (article L332-13), ceux pour vacance d'emploi (article L332-14), ainsi que ceux conclus sur les emplois non-permanents pour répondre à un besoin temporaire (article L332-23). Ces contrats doivent avoir été effectués au Grand Annecy, dans la même catégorie hiérarchique et sans interruption de plus de 4 mois.

Pour les agents de catégorie C, une nomination stagiaire sans concours sera proposée en priorité, et, en cas de refus du candidat, un tel contrat pourra être proposé. Un contrat pourra cependant être proposé dans un premier temps, afin de disposer d'un délai suffisant pour préparer le dossier de nomination stagiaire de l'agent.

Lorsqu'un CDD est proposé au candidat sur le fondement de l'article L332-8, la durée maximale de 3 ans sera proposée en priorité au candidat, sauf si elle ne correspond pas aux nécessités de service (exemple d'un poste amené à évoluer à l'avenir, d'une réorganisation en cours, etc.). Le candidat aura la possibilité de demander une durée inférieure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver les conditions de recrutement des contractuels dans les conditions décrites ci-dessus, ainsi que la liste d'emplois ouverts aux recrutements sur le fondement de l'article L332-8 2° du CGFP figurant en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à recruter des agents contractuels sur ces emplois dans les conditions décrites par la présente délibération, ainsi que son annexe ;
- d'abroger la délibération DEL-2023-192 du 29 juin 2023 ;
- d'imputer les dépenses afférentes au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
La Présidente,



Frédérique LARDET.

Conseil communautaire du 4 juillet 2024

ANNEXE - Liste des métiers ouverts aux contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du CGFP

LISTE DES METIERS ELIGIBLES TOUTES CATEGORIES (A,B,C) LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET EN CAS DE RECRUTEMENT INFRUCTUEUX D'UN FONCTIONNAIRE

Les emplois ajoutés à la liste figurent en rouge

DGA / Direction (à titre indicatif)	Intitulé du poste ou métier éligible	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération (indice de référence et régime indemnitaire)
CIAS	Médecin coordonnateur/conseil	A	médecins territoriaux
	Directeur d'EHPAD	A	cadres territoriaux de santé paramédicaux/attachés territoriaux/infirmiers territoriaux (en fonction du diplôme)
	Infirmier coordonnateur/infirmier	A	infirmiers territoriaux
	Psychologue	A	psychologues territoriaux
	Ergothérapeute	A	techniciens paramédicaux territoriaux
	Psychomotricien	A	techniciens paramédicaux territoriaux
	Aides soignants (aides médico-psychologiques)	C	auxiliaires de soins territoriaux
	Aides soignants	B	aides soignants territoriaux
	Auxiliaire de vie	C	agents sociaux territoriaux
	Aides à domicile	C	agents sociaux territoriaux
	Animateurs	B	animateurs territoriaux
	Chef de service prestations hôtelières	A	attachés territoriaux
	Chef cuisinier	B	techniciens territoriaux
	Cuisiniers/ agents de cuisine	C	adjoints techniques
	PBVAD/responsables de secteurs	A	assistants territoriaux socio éducatifs
	Chef de service système d'information et numérique	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de service accueil unique orientation admissions	A	attachés territoriaux
	Responsable hôtelier	B	rédateurs territoriaux
CIAS -Direction développement prospective et innovation	Directeur développement prospective et innovation	A	attachés territoriaux
	Chargé de missions projets transversaux	A	attachés territoriaux
DIRCOOP	Chef de service évaluation des politiques publiques	A	attachés territoriaux
Communication	Directeur adjoint de la communication	A	attachés territoriaux
	Chargé de communication	A	attachés territoriaux
	Webmaster	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
DRH	Gestionnaire carrières paies	B	rédateurs territoriaux
	Conseiller emplois compétences	B	rédateurs territoriaux
	Expert carrières-paie	A	attachés territoriaux
Direction des finances	Chargé de la dette et de la trésorerie	B	rédateurs territoriaux
	Chargé de l'analyse fiscale et du suivi des ressources	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme

DGA / Direction (à titre indicatif)	Intitulé du poste ou métier éligible	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération (indice de référence et régime indemnitaire)
	Chargé du budget	B	rédateurs territoriaux
DGA CIAS et DGA affaires générales - services supports	Gestionnaire commande publique	B	rédateurs territoriaux
	Chef de service commande publique	A	attachés territoriaux
Direction juridique commande publique	Juriste commande publique	A	attachés territoriaux
	Chef de service juridique	A	attachés territoriaux
	Juriste	A	attachés territoriaux
	Gestionnaire commande publique	B	rédateurs territoriaux
DGA affaires générales	Responsable du pôle protection des données	A	attachés territoriaux ou ingénieurs selon diplôme
	Chargé de protection des données	A	attachés territoriaux ou ingénieurs selon diplôme
	Assistant à la protection des données	B	rédateurs ou techniciens territoriaux selon diplôme
Direction des systèmes d'informations et du numérique	Directeur des systèmes d'informations et du numérique	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de service projets numériques	A	attachés territoriaux ou ingénieurs selon diplôme
	Chef de service moyens numériques	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de service infrastructures numériques	A	ingénieurs territoriaux
	Ingénieur infrastructures et réseaux	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de projets numériques	A	ingénieurs territoriaux
	Administrateur moyens numériques	B	techniciens territoriaux
	Administrateur infrastructure	B	techniciens territoriaux
Direction des bâtiments	Chargé de la gestion des énergies	B	techniciens territoriaux
	Technicien de maintenance	B	techniciens territoriaux
	Ingénieur travaux chargé d'opérations	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé des données techniques du patrimoine	B	techniciens territoriaux
	Gestionnaire marchés publics finances et comptabilité	B	techniciens territoriaux
	Chargé de régie bâtiments	B	techniciens territoriaux
Direction Economie	Gestionnaire de sites entrepreneuriaux	B	rédateurs territoriaux
	Chargé de mission création d'entreprises	A	attachés territoriaux
	Chargé de mission transition environnementale	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé d'accompagnement à la transformation économique et digitale	B	rédateurs ou techniciens territoriaux selon diplôme
	Chargé de mission politiques économiques tourisme filière d'excellence numérique enseignement supérieur	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet développement économique durable et social	A	attachés territoriaux
	Chef de projets transition numérique	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Responsable du pôle CLI (emploi spécifique)	A	attachés territoriaux

DGA / Direction (à titre indicatif)	Intitulé du poste ou métier éligible	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération (indice de référence et régime indemnitaire)
	Accompagnateur socio professionnel CLI (emploi spécifique)	B	techniciens territoriaux ou animateur selon le diplôme
	Chef chantiers insertion (emploi spécifique)	B	techniciens territoriaux
	Encadrant technique d'insertion (3 emplois spécifiques)	B	techniciens territoriaux
DGA mobilités	Gestionnaire administratif ou de suivi des contrats	B	rédacteurs territoriaux
	Référent usagers transport scolaire et animation des mobilités	B	rédacteurs territoriaux
	Chargé de projets cyclables	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé de projets promotions des mobilités	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de projet STI Maas Systèmes de transport intelligent	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de service TCSPi	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de service infrastructures de mobilités	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de service mobilité douce	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé de projets infrastructures	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de projet mobilité	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet connaissance des mobilités et modèle multimodal	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet aide au changement de comportement	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Directeur stratégie des mobilités	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet information et médiation	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet TCSPi (rive ouest et annecy-glaisins)	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction prospective Europe	Chargé de mission dialogue citoyen	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction aménagement, habitat, politique agricole	Juriste en droit de l'urbanisme	A	attachés territoriaux
	Chargé de mission SIG/géomaticien SIG	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission agriculture-alimentation	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission PLU et PLUI bioclimatique	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de planification PLUI/ planification urbanisme	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Gestionnaire instructeur	B	rédacteurs ou techniciens territoriaux selon diplômes
	Assistant instructeur	C	adjoints administratifs ou technique selon le diplôme
	Contrôleur des conformités des autorisations du droit des sols	B	rédacteurs ou techniciens territoriaux selon diplôme
	Responsable pôle cellule droit des sols	A	ingénieur ou attaché selon diplôme
	Chargé de mission aménagement opérationnel plan climat	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission copropriétés	B	techniciens territoriaux/Rédacteurs territoriaux
	Chef de projets amélioration de l'Habitat	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de missions habitat	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme

DGA / Direction (à titre indicatif)	Intitulé du poste ou métier éligible	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération (indice de référence et régime indemnitaire)
	Chargé de mission gens du voyage	A	attachés territoriaux
DGA Environnement- toutes directions	Responsable de la maison de la transition	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Gestionnaire instructeur et de contrôle	B	rédacteurs ou techniciens selon diplôme
Direction Eau potable	Chef de service relations aux usagers	A	attachés territoriaux
	Chef de service exploitation	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission sûreté et sécurité informatique industrielle	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé de la mensualisation et des réclamations	B	rédacteurs territoriaux
	Responsable pôle SIG	B	techniciens territoriaux
	Chargé de mission schéma DECI	B	techniciens territoriaux
	Chargé de mission management des risques	A	ingénieurs territoriaux
	Responsable secteur système (rive gauche et rive droite)	B	techniciens territoriaux
	Technicien exploitation	B	techniciens territoriaux
	Chef d'équipe exploitation des systèmes	C	agents de maîtrise territoriaux
	Chargé d'opérations	B	techniciens territoriaux
	Technicien topo SIG	B	techniciens territoriaux
	Technicien méthodes	B	techniciens territoriaux
	Technicien études / travaux maintenance	B	techniciens territoriaux
	Chargé de conduite	C	agents de maîtrise
	Technicien usines	B	techniciens territoriaux
	Responsable pôle usines	A	ingénieurs territoriaux
	Chargé des études de ressources en eau	A	ingénieurs territoriaux
	Chef de projet schéma directeur eau potable	A	ingénieurs territoriaux
	Responsable laboratoire d'analyses	B	techniciens territoriaux
Adjoint au responsable de laboratoire	B	techniciens territoriaux	
Technicien de laboratoire	B	techniciens territoriaux	
Agent d'exploitation du réseau	C	adjoints techniques	
Direction action environnementale	Chargé de mission forêts et filière bois	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission animation environnement	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission désimperméabilisation	A	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Gestionnaire énergie	B	rédacteurs territoriaux ou techniciens territoriaux selon le diplôme
	Chargé des données patrimoniales	B	rédacteurs territoriaux ou techniciens territoriaux selon le diplôme
	Responsable du pôle géolocalisation et instruction	B	techniciens territoriaux

DGA / Direction (à titre indicatif)	Intitulé du poste ou métier éligible	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération (indice de référence et régime indemnitaire)
Direction valorisation et gestion des déchets	Responsable secteur de la collecte en porte à porte	B	techniciens territoriaux
	Agent de collecte et/ou polyvalent de conduite	C	adjoints techniques
	Gestionnaire de projets collecte et valorisation des biodéchets	B	techniciens territoriaux
	Chargé d'opérations	A	ingénieurs territoriaux
Toutes directions	Gestionnaire commandes publiques, finances et comptabilité ou réfèrent marchés publics	B	rédacteurs territoriaux